

Mercredi 12 mai 2021

## **La SPLA-IN Aix-Marseille-Provence se structure pour réussir l'aménagement du centre-ville de Marseille**

Ce mercredi 12 mai s'est tenu, à Marseille, le troisième Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix-Marseille-Provence sous la présidence de David Ytier, Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Habitat, au Logement et à la Lutte contre l'habitat indigne.

La réunion a permis aux administrateurs de travailler à l'activité et au développement de la société. A cette occasion, Franck Caro, Directeur général de la SPLA-IN, a présenté l'organigramme fonctionnel et les membres de l'équipe de la société.

Les administrateurs ont également approuvé le premier budget, la convention de prestation de services sur les fonctions supports conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et le règlement des achats et de la commission des marchés.

Ce Conseil d'administration a posé les bases fonctionnelles de la SPLA-IN permettant à cette dernière de se développer et d'écrire dorénavant la feuille de route opérationnelle commune. Le prochain Conseil d'administration, prévu en juillet, sera l'occasion d'une présentation plus détaillée.

Trois mois après sa réunion d'installation, le Conseil d'administration confirme ainsi l'ambition partagée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et l'Etat d'accélérer le projet partenarial d'aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille en lui donnant les moyens de pouvoir travailler sur les îlots prioritaires notamment.

**Détenue à 59 % par la Métropole Aix-Marseille-Provence, à 35% par l'Etat représenté par l'EPAEM et à 6% par la Ville de Marseille, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Aix-Marseille-Provence, dédiée à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, constitue un outil opérationnel dont l'objet est de réaliser, de manière multi partenariale, les opérations de construction et de réhabilitation d'immeubles, les opérations d'aménagement, mais également d'intervenir sur la requalification de copropriétés dégradées. Dans le cadre du PPA, quatre îlots de première phase ont été identifiés (Clovis-Hugues/Belle de Mai, Noailles/Delacroix, Noailles-Ventre et Hoche-Versailles), représentant au total 1829 logements.**

### **Contacts presse :**

Préfet des Bouches-du-Rhône: [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Métropole Aix-Marseille-Provence : [presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr)

Ville de Marseille : [presse@marseille.fr](mailto:presse@marseille.fr)